

Favoriser l'accès au logement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance

Webinaire IdealCo

10 avril 2026

Lise Marcovici
Directrice déléguée
& Responsable de projets

Agence nouvelle des solidarités actives
(Ansa)

L'Ansa

L'Agence nouvelle des solidarités actives est une association à but non lucratif dont la mission est de **lutter contre la pauvreté** et pour l'inclusion, à travers

- ✓ **le déploiement de l'innovation** et de l'expérimentation sociale
- ✓ **l'accompagnement des organisations** publiques ou privées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur politique ou de leurs actions.

Nos thématiques



gérer ses ressources
être connecté
se nourrir



se loger
se soigner



travailler, être actif



grandir
participer



Consultez notre [Rapport d'activité 2024](#)

Nos métiers et nos méthodes

ANIMER,
COORDONNER



DIAGNOSTIQUER,
ENQUÊTER



IMPLIQUER
LES PERSONNES
CONCERNÉES ET LES
PROFESSIONNELLES



INNOVER,
EXPÉRIMENTER



ESSAIMER



ÉVALUER



CAPITALISER ET
PARTAGER LES
CONNAISSANCES



FORMER



Sommaire

Introduction

- 1. Développer une diversité de solutions d'hébergement, d'accompagnement et de logement pour proposer des réponses adaptées aux besoins de chaque jeune**
 - **Vosges** : Logements Transitoires Jeunes
- 2. Construire des partenariats pour l'autonomie et l'accès au logement**
 - **Meurthe-et-Moselle** : La Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs (CDAAJM) et la Commission Hébergement et accès au logement
- 3. Développer les partenariats pour assurer la continuité de la prise en charge**
 - **Marne** : Le partenariat entre SIAO, prévention spécialisée et ASE pour accompagner les jeunes en rupture
- 4. Favoriser l'accès au logement social**

Introduction

Contexte de l'étude

en partenariat avec

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**



- Les besoins des jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'ASE concernant l'accès au logement
- Les réponses et les dispositifs d'accès au logement pour ce public
- Les modalités de partenariat pour faciliter l'accès au logement et à l'autonomie de ce public

Janvier - février Mars Avril Mai Juin Juillet août Sept Oct Nov Déc Janvier 2026 Février Mars-Avril

Analyse documentaire et entretiens avec :

- DDETS / DDETSPP, SIAO, Conseil départemental / Collectivité des 10 territoires
- Acteurs locaux : UDAF (08), ADALI (54 et 88), FJT (55), l'Etage (67), Surso (68), ML (88)
- Acteurs régionaux : CLP, URADEPAPE, URHAJ, DREAL, 3 associations BS, ARML

● Comité de lancement
DDETS/DDETSPP
14 mars

● Comité de suivi
DDETS/DDETSPP
27 mai



**Journée régionale
des SIAO**
3 juillet

● Comité de suivi
DDETS/DDETSPP et
Départements / Collectivité
14 octobre



**Journée
régionale**
10 février

**Webinaire
IdealCo**
10 avril



**Etat des lieux
par territoire**



**Synthèse
régionale**

Les jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Une diversité de situations et de vulnérabilités à accompagner

- **Des sources de vulnérabilités qui demandent des réponses adaptées**
 - Le manque de solvabilité et les difficultés d'insertion professionnelle
 - Une volonté de rupture avec le parcours institutionnel et les structures collectives pour certains jeunes
 - Un manque de soutien familial et un risque d'isolement relationnel
 - Des fragilités psychologiques et des situations de handicap
 - Des risques d'addiction et d'exploitation sexuelle
 - Une parentalité précoce pour certains jeunes
 - La précarité administrative pour les ex MNA
 - Des difficultés de mobilité sur les territoires ruraux
- **Des ressources, des envies et des compétences à valoriser**
- **Des difficultés à qualifier et quantifier ce public après la sortie de l'ASE**

Les jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Les acteurs impliqués dans leur prise en charge

Une coordination nécessaire entre :

- **Le Conseil départemental**, acteur central de la protection de l'enfance
- **L'Etat**, garant de la protection des droits des enfants et intervenant clé dans les parcours de sortie des jeunes :
 - hébergement/logement (DDETS / DDETSPP – rôle clé du SIAO)
 - accès au séjour des MNA (préfecture)
 - insertion professionnelle (DDETS / DDETSPP)
 - prise en charge santé et médico-sociale (ARS)
 - prise en charge des pupilles de l'Etat
- **De nombreux acteurs impliqués** pour favoriser l'accès des jeunes à l'ensemble de leurs droits :
 - ressources financières
 - logement ou hébergement
 - emploi, formation ou dispositif d'insertion professionnelle
 - soins
 - accompagnement dans les démarches administratives
 - accompagnement socio-éducatif favorisant leur développement physique, psychique, affectif, culturel et social.

Les jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

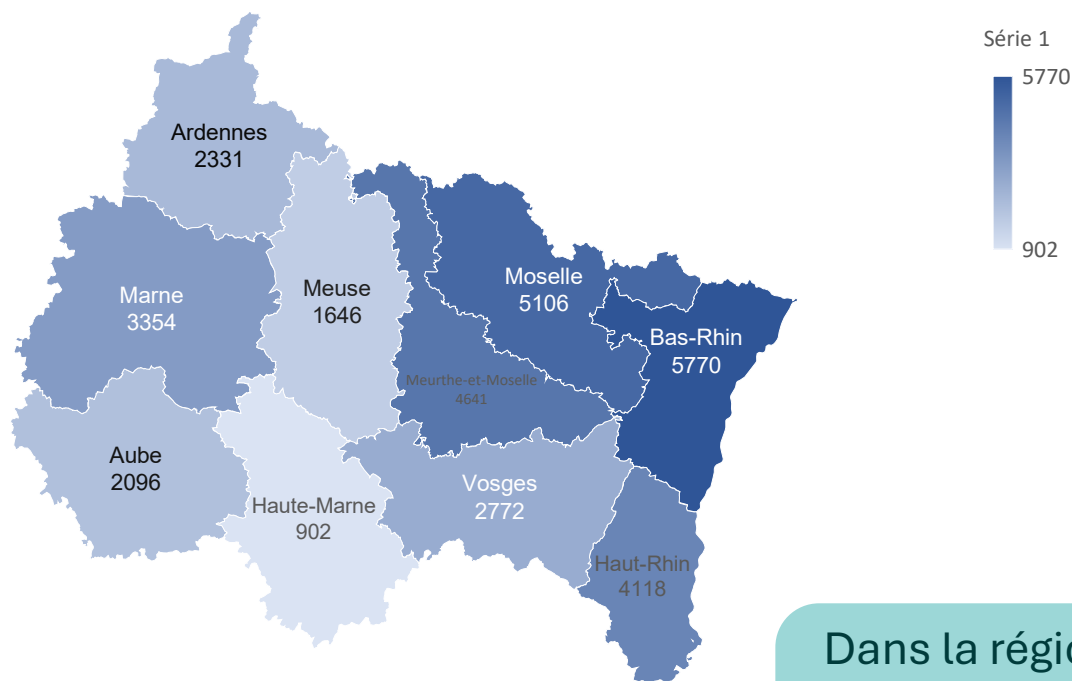
Le cadre légal de leur prise en charge (lois 2016 et 2022)

- **L'obligation pour les Départements de prendre en charge les jeunes majeurs de moins de 21 ans**, qui disposent de ressources ou d'un soutien familial insuffisants et ont été confiés à l'ASE avant leur majorité
 - L'accompagnement, **sans logique de contractualisation**, ne peut être conditionné à un projet particulier de la part du jeune
 - L'accompagnement proposé doit être **une réponse globale adaptée à ses besoins** en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources
- **Plusieurs modalités de prise de charge sont prévues :**
 - **Un projet d'accès à l'autonomie**, élaboré par le Département avec le mineur, en associant les institutions et organismes concernés
 - **Un entretien pour l'autonomie** organisé par le Département avec le mineur au plus tard un an avant sa majorité
 - **Le droit au retour** pour les jeunes de moins de 21 ans, pris en charge par l'ASE avant leur majorité mais l'ayant quittée depuis
 - **L'entretien 6 mois après la sortie** de l'ASE.

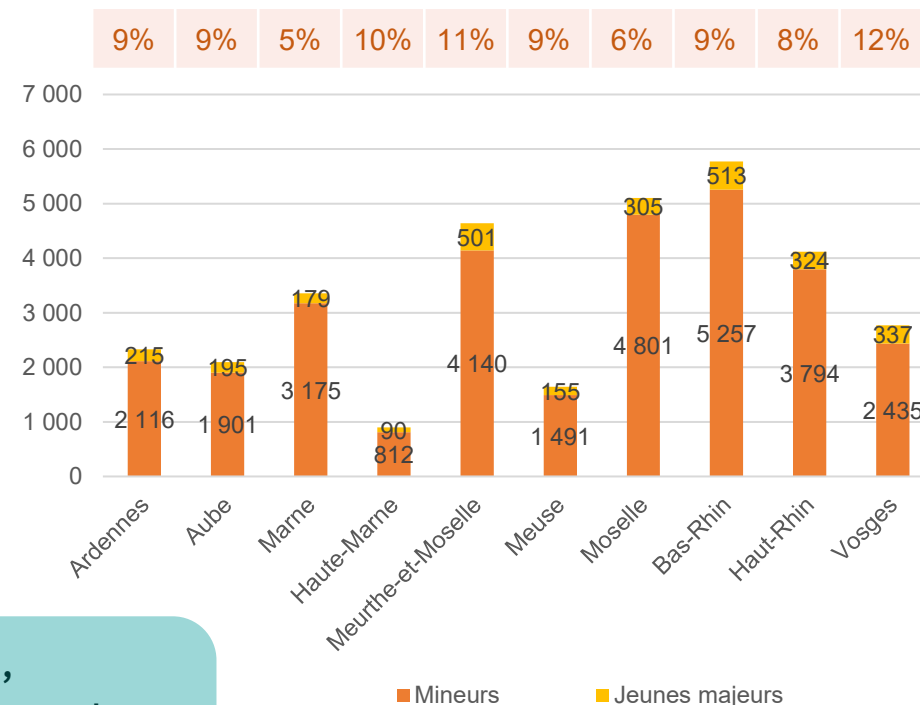
Les jeunes majeurs accompagnés par l'ASE dans la région Grand Est

Les bénéficiaires d'une mesure d'action éducative et/ou de placement (données DREES 2024)

Bénéficiaires d'une mesure d'action éducative et/ou de placement



Bénéficiaires d'une mesure d'action éducative et/ou de placement : mineurs et jeunes majeurs



Dans la région Grand-Est, environ 32 700 bénéficiaires dont :

- 29 900 mineurs (91%)
- 2 800 majeurs (9%)

% Part de jeunes majeurs sur le total des bénéficiaires

1. Développer une diversité de solutions d'hébergement, d'accompagnement et de logement pour proposer des réponses adaptées aux besoins de chaque jeune

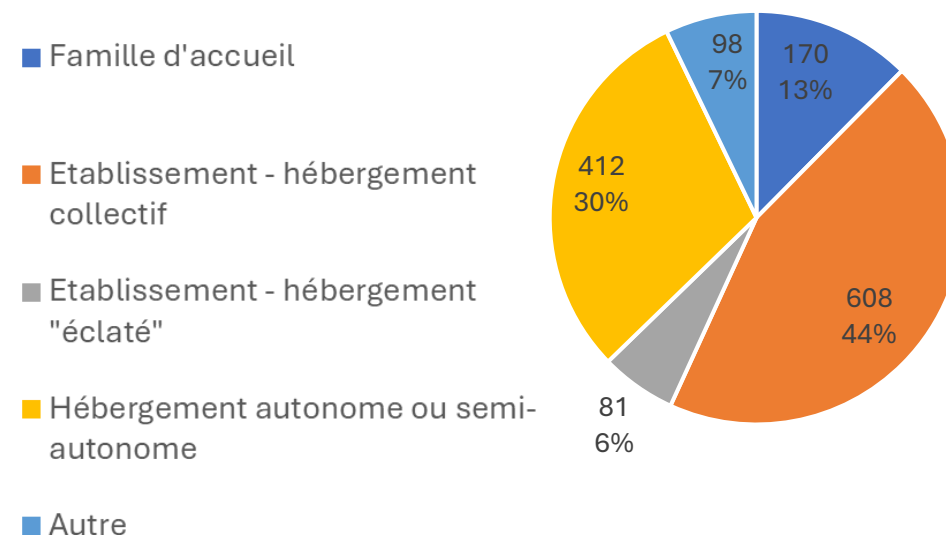
Développer des places d'hébergement et de logement favorisant l'autonomie et adaptées aux besoins des jeunes pendant la prise en charge ASE

La plupart des départements du Grand Est ont **développé une grande diversité de places adaptées aux besoins d'accompagnement et d'autonomie des jeunes avant la majorité et durant l'accompagnement jeunes majeurs :**

- Places avec accompagnement renforcé en établissement collectif (MECS) pour préparer l'autonomie (*avant la majorité*)
- Logements semi-autonomes : logements individuels ou en petit collectif rattachés à une structure avec un accompagnement éducatif
- Partenariats avec les Foyers Jeunes Travailleurs ou résidences sociales
- Accueil en résidence universitaire pour les jeunes en étude
- Places en intermédiation locative en logements privés
- Accès au logement social ou accompagnement avec baux glissants

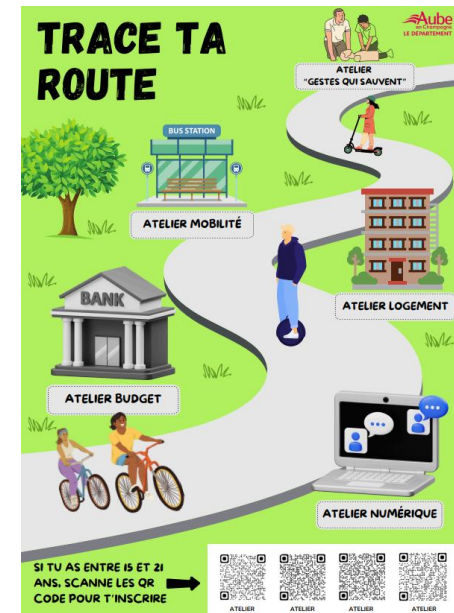
- Une solution innovante : Mobilisation des logements de fonction vacants dans les collèges (**Alsace**)

Hébergement des jeunes majeurs confiés
Données DREES 2024 – Région Grand Est
(Hors Moselle et Meurthe-et-Moselle)
Données incomplètes pour l'Aube et le Bas-Rhin



Accompagner l'apprentissage de la vie autonome dans le logement et informer les jeunes sur l'accès à l'autonomie et au logement

- **Pour répondre aux besoins d'accompagnements spécifiques des jeunes en fin de prise en charge ASE**
 - Prendre soin de soi et du logement
 - Apprendre à vivre seuls, pour des jeunes qui ont longtemps vécu en collectif avec la présence d'éducateurs
 - Réaliser les démarches administratives
- **Des périodes d'immersion pour faciliter les transitions**
 - Immersion dans un logement semi-autonome pendant 2 semaines pour travailler l'autonomie (**Marne**)
- **Des outils type grille d'autonomie pour évaluer les besoins d'accompagnement dans le logement**
- **Des actions de sensibilisations et des ateliers collectifs**
 - Ateliers dans un appartement pédagogique sur la gestion budgétaire, la gestion administrative, les droits et devoirs du locataire et du propriétaire et l'entretien du logement (**Ardennes**)
 - Ateliers et forums d'information sur des sujets liés à l'autonomie, dont l'accès au logement (ateliers « Trace ta route » dans l'**Aube**, semaine d'information « Cap Liberté » en **Moselle**, Forum Jeunes en **Alsace**)
- **Des lieux et des ressources en ligne pour informer les jeunes sur les dispositifs logements**
 - La plateforme [Loj'Toit](#) souvent portée localement par les CLLAJ
 - La [Boussole des jeunes](#)
 - La plateforme [La Base](#)



Proposer des places d'hébergement, d'accompagnement et de logement adaptés à la sortie de l'ASE

- **Le manque de ressources financières stables**, un frein pour accéder au logement autonome pour l'ensemble des jeunes et pour les jeunes sortant de l'ASE
- **Le manque de solutions de logement abordable** freine l'accès au logement autonome et les sorties de FJT
- **Un recours à des solutions de transition à la sortie de l'ASE** souvent nécessaire, selon le niveau d'autonomie financière des jeunes et en fonction de leurs besoins d'accompagnement vers l'insertion et le logement
 - **Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)** ou résidences habitats jeunes : une solution intéressante pour les jeunes sortant de l'ASE à développer
 - **L'intermédiation locative** : une solution pour accompagner vers le logement
 - **L'hébergement généraliste** : souvent mobilisé par défaut
 - **Des dispositifs d'accompagnement** vers le logement autonome
 - Le Pass accompagnement pour sécuriser l'accès et le maintien des jeunes au logement (**Bas-Rhin**)
 - **Le besoin de logements flexibles en zone rurale**
 - Des Tiny Houses pour encourager l'insertion professionnelle des jeunes en zone rurale développés par l'association Accueil des Jeunes gestionnaire du FJT (**Meuse**)
 - **Le développement de solutions sur mesure** d'hébergement et d'accompagnement pour des jeunes vulnérables dont les jeunes sortant de l'ASE
 - Les Amaranthes (**Haut-Rhin**)
 - Les logements transitoires jeunes (**Vosges** et **Meurthe-et-Moselle**)

VOSGES

Cécile Cristina, Cheffe du service prévention
des exclusions et insertion sociale, DDETSPP

Sonia Amet-Lucas, Chargée de mission logement,
Conseil départemental

Logements Transitoires Jeunes (LTJ) – Vosges (88)

Dispositif d'hébergement temporaire et intermédiaire adapté à des jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture et disposant de faibles ressources

Contexte et avancement

Genèse du projet : dispositif de 12 places lancé fin 2019 à titre expérimental (3 ans) sur la commune d'Epinal à la demande de M. Bouyer -Commissaire Pauvreté : accompagner des jeunes en insertion socioprofessionnelle dans des logements diffus.

Opérateur : ADALI HABITAT

Durée de séjour : 6 mois renouvelables une fois.

Nombre de places : 12 puis 20 depuis fin 2024.

Financement :

- **2019** : crédits « stratégie pauvreté » + reliquat sur BOP 177 – 12 places

- **2022/2023** : ALT + accompagnement BOP 177 – 12 places

- **2024** : Contrat Local des Solidarités de l'Insertion et de l'Emploi – CD 88 +Etat -20 places.

| Bilan et intérêt pour les jeunes | L'équipe | Les logements | Bilan et intérêt pour les partenaires |
|---|---|--------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none">-Accompagnement socio éducatif individuel et collectif (savoir habiter, administratif, insertion professionnelle, santé dont santé mentale, loisirs ...)-Socialisation du jeune-Visites à domicile ou au bureau (1 à 2 X semaine)-Projet Individualisé d'accompagnement. | <p>1,5 intervenants socio-éducatifs seul.</p> <p>0,20 agent administratif</p> <p>0,10 responsable de service.</p> | <p>-En colocation ou</p> | <p>Prescripteurs : principalement MSVS, Missions Locales</p> <p>Pas de Foyer Jeunes Travailleurs à Epinal</p> <p>COPIL réguliers</p> <p>Dispositif connu et reconnu.</p> |

Logements Transitoires Jeunes (LTJ) – Vosges (88)

Dispositif d'hébergement temporaire et intermédiaire adapté à des jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture et disposant de faibles ressources

Constats / Perspectives

- Evolution du public – Grande instabilité sociale et psychologique
- Parc social saturé pour T1 – Parc privé peu accessible
- De + en + de demandes pour des jeunes sans ressources ou sans projet d'insertion professionnelle.
- Durées de séjour en moyenne de 6 mois mais qui tendent à s'allonger sur un an voire deux ans pour une situation
- Diminution des renouvellements des CEJ = ruptures de parcours plus fréquentes
- Recueil de la parole des jeunes prévu en 2026.

Contact :

Adali Habitat – 03 83 91 10 00
Céline LACOTE DG
celine.lacote@adali-habitat.fr

2. Construire des partenariats pour l'autonomie et l'accès au logement

Les partenariats pour l'autonomie des jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Le cadre légal du partenariat (lois 2016 et 2022, Arrêté du 8 août 2023)

- **Protocole départemental d'accès à l'autonomie**
 - **Conclu** par le Département, l'Etat et le Conseil régional
 - **Objectif** : organiser le partenariat entre les acteurs afin d'offrir aux jeunes de 16 à 21 ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources
- **Commission départementale d'accès à l'autonomie** des jeunes majeurs
 - **Objectif** : faciliter l'accès vers l'autonomie des jeunes de moins de 21 ans pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE et de la PJJ
 - **Pilotage** : présidée par le président du conseil départemental ou son représentant
 - **Composition** : acteurs contribuant à l'insertion des jeunes, en particulier représentants de l'Etat, Conseil régional, ARS, Education nationale, PJJ, CAF, CPAM, CROUS, associations ASE, Missions locales, France Travail, URHAJ, SIAO, etc.
 - **Missions** : établir un diagnostic des besoins d'accompagnement social et éducatif de ces jeunes et des ressources du territoire, coordonner les acteurs pouvant concourir à l'accompagnement vers l'autonomie et faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, organiser le partenariat pour favoriser l'accès des jeunes majeurs à l'ensemble de leurs droits, veiller à la mise en œuvre du protocole départemental d'accès à l'autonomie
 - peut coordonner les parcours d'accompagnement individuel de jeunes aux parcours complexes.

Les partenariats pour l'autonomie des jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Enquête de la DGCS sur le déploiement de la CDAA – février 2025

- Enquête menée auprès des départements en février 2025
- Nombre de répondants : 57
- Réponses déclaratives



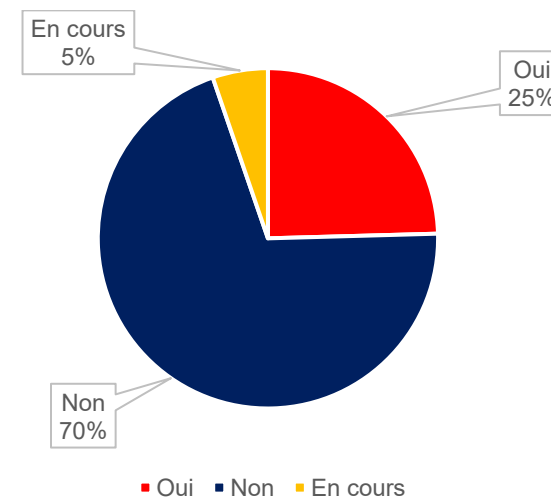
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la cohésion sociale

Installation de la commission :

- Oui : 14 départements
- Non : 40 départements
- En cours : 3 départements



Les CDAA dans la Région Grand-Est

3 CDAA installées

Meurthe-et-Moselle

(cf. intervention suivante)

Aube

- CDAA installée en novembre 2024, réunions juin et sept 2025
- Travail sur : composition de la commission, présentation de données d'observation sociale, charte de fonctionnement de la CDAA
- Groupes de travail sur 5 thématiques : santé, logement, insertion, culture/loisirs, accès aux droits



Vosges

- CDAA instituée officiellement en novembre 2023, réunion en mars 2024
- Partenaires impliqués : Etat, conseil régional, ARS, Education nationale, CAF, gestionnaires d'établissements, France travail, ADEPAPE, CIO
- Dynamique et animation régulière à consolider

Les CDAA dans la Région Grand-Est

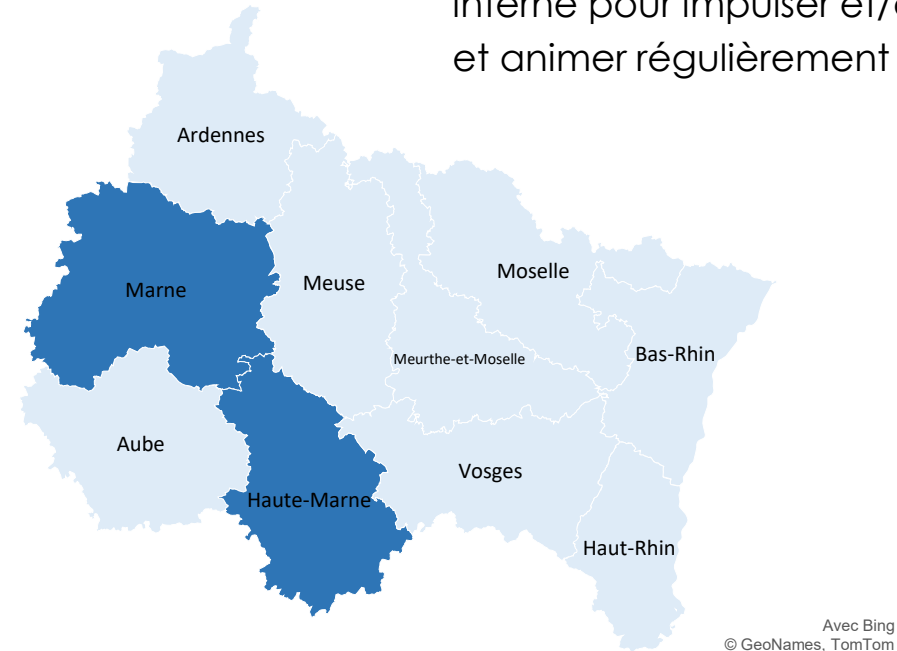
2 CDAA en préparation

Marne

- mise à jour de l'état des lieux, structuration du travail de l'ODPE et des données d'observation
- rencontres avec les partenaires (Prévention spécialisée, CAF, CPAM, SIAO, service logement et insertion...) et enquêtes internes auprès des circonscriptions et des établissements de protection de l'enfance pour évaluer la mobilisation des dispositifs de droit commun et les pistes d'actions
- rencontres en vue de l'élaboration d'un protocole partenarial

Sur la plupart des départements

- manque de ressources humaines en interne pour impulser et/ou faire vivre et animer régulièrement la CDAA

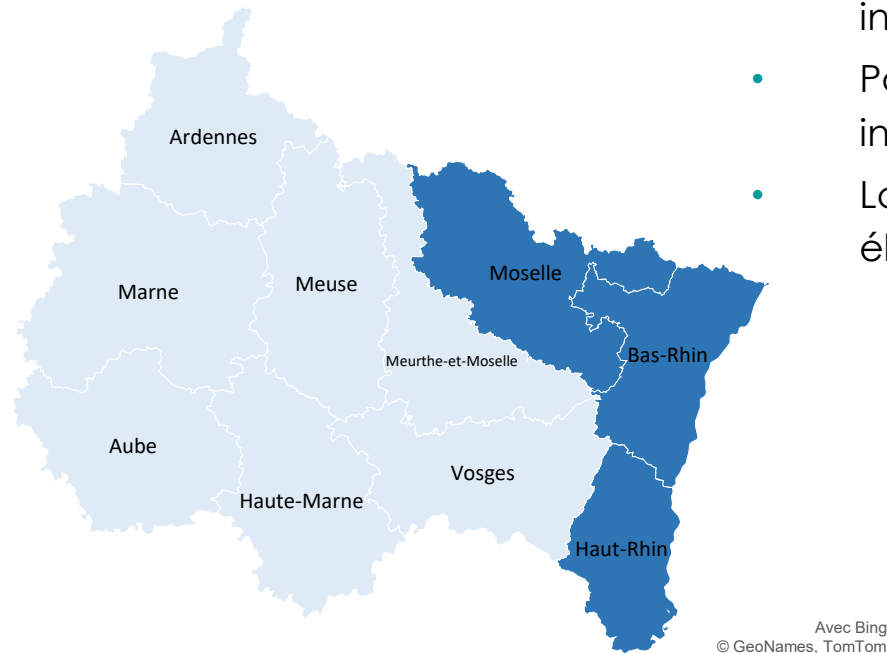


Haute-Marne

- des recrutements en cours, notamment pour préparer la mise en place de la CDAA en 2026

Les CDAA dans la Région Grand-Est

Des commissions pour l'étude des situations individuelles



Moselle

- Une commission pour l'étude des situations individuelles des jeunes majeurs
- Participants : jeunes concernés, DDETS, services insertion, ASE et élus du Conseil départemental
- Lancement de la CDAA prévu en 2026 avec un élargissement à d'autres partenaires

Alsace

- Souhait de ne pas multiplier les commissions (copil ODPE, conseils des jeunes...)
- Déploiement d'une commission pour l'étude des situations complexes dès la minorité et après la majorité

MEURTHE-ET-MOSELLE

Stéphanie Rivierre, Responsable du service
jeunes majeurs, Conseil départemental

Nathalie Mechin, Chargée de mission

Logement d'abord, DDETS

Accès à l'autonomie des 16/25 ans accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance

Protocole partenarial et CDAAJM

Un protocole partenarial et une CDAAJM : quelle plus-value au regard des dispositifs existants?

- Le public ASE: l'angoisse de la majorité, la crainte d'être isolé, sans ressources et appui familial,
- Un cumul de difficultés rendant l'accès au droit commun plus difficile,
- Des spécificités de santé ou liées au statut d'étranger qui compromettent une prise d'autonomie

La nécessité de s'adapter et de se mobiliser encore davantage pour ce public fragile

Public ciblé en Meurthe-et-Moselle : jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par l'aide sociale à l'enfance

Constat au 31/12/2025 :

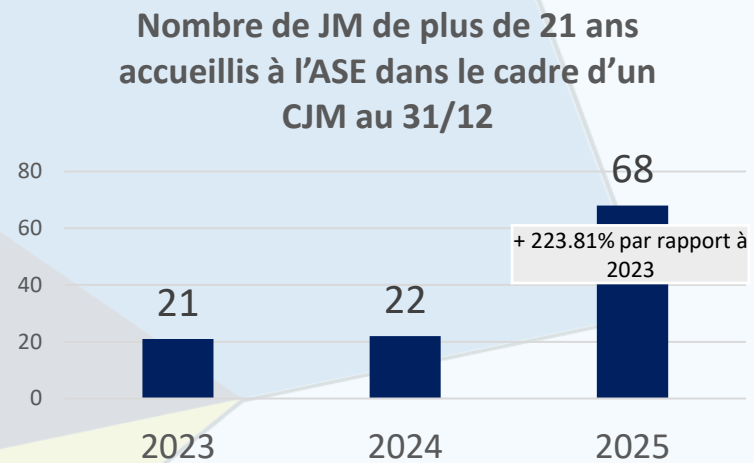
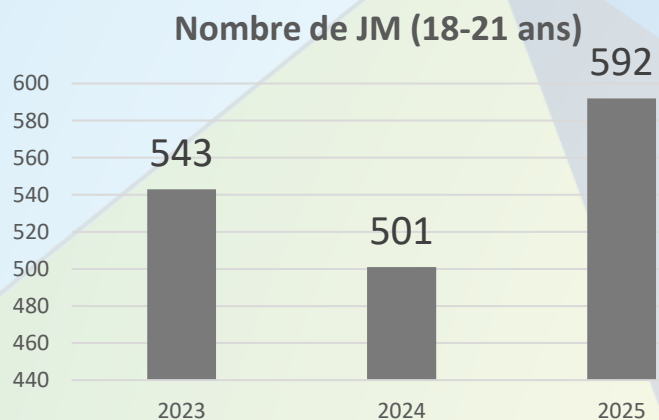
4595 mineurs et majeurs accueillis ou accompagnés en Meurthe-et-Moselle au titre de la protection de l'enfance, dont 2597 mineurs et jeunes majeurs suivis par l'aide sociale à l'enfance.

Parmi ces derniers:

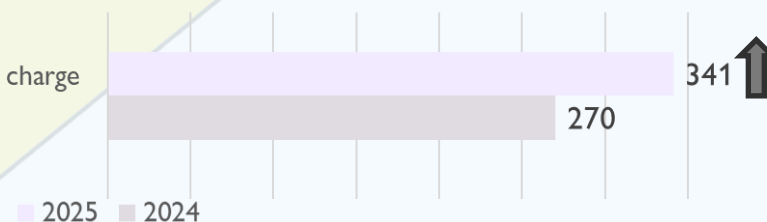
- 407 jeunes âgés de 16 à 18 ans, hors public Mineurs isolés;
- 267 Mineurs isolés ;
- 592 jeunes majeurs accompagnés, dont 341 ex Mineurs isolés

soit 1266 jeunes âgés de 16 à 21/25 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

Nombre de Jeunes majeurs



Nombre de ex-MNA âgés de 18 à 21 ans, pris en charge
par l'ASE, au 31/12



La collectivité va au-delà de l'obligation légale en Meurthe-et-Moselle pour les jeunes majeurs

- Contrat jeunes majeurs au-delà de 21 ans et dans la limite de 25 ans sous réserve que :
 - Le bénéficiaire ait été pris en charge auparavant dans le cadre d'un contrat jeunes majeurs ;
 - Le bénéficiaire ait préalablement mobilisé l'ensemble des dispositifs de droit commun ;
 - Concernant les jeunes majeurs étrangers, qu'ils aient obtenu la régularisation de leur situation sur le territoire français, car à défaut, aucun projet d'accès à l'autonomie ne pourra être construit ;
 - Le bénéficiaire ne dispose pas de ressources suffisantes et de soutien familial lui permettant de garantir subsistance et autonomie.

- Le revenu d'émancipation jeune

1^{ère} condition de réussite de l'autonomisation des jeunes concernés : la mobilisation plus réactive et mieux coordonnée des dispositifs de droit commun...

- La fluidité des échanges entre partenaires afin de proposer des solutions de façon réactive à des situations individuelles est une nécessité, d'où un engagement à ce titre à formaliser dans un protocole partenarial ; **c'est ce qui constitue son premier axe .**

...et des réponses innovantes à construire ensemble pour les plus fragiles

- Jeunes souffrant d'un handicap ou de problèmes de santé mentale nécessitant des prises en charge adaptées;
- Jeunes mineurs isolés soumis à l'obligation de formation des 16 -18 ans en attente d'une scolarisation ou formation;
- Jeunes majeurs en attente d'un hébergement dans le nord du département(territoires de Longwy et Briey)
-

2^{ème} condition de réussite : l'institution d'une commission d'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

Dans la prolongation du décret d'août 2022, un arrêté du 8 août 2023 institue la **commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance**.

Il fixe la composition et les missions de la commission départementale d'accès à l'autonomie.

Ainsi, et au-delà des échanges entre partenaires afin d'examiner des situations individuelles, des temps de rencontre formalisés permettront de dégager des solutions plus globales.

Le Département 54 propose d'ouvrir l'examen des situations par cette commission aux situations des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

C'est le second axe du protocole partenarial proposé

3ème condition de réussite : des solutions à rechercher pour les situations les plus complexes

- Problématiques d'accompagnement transverse à plusieurs institutions(ASE, santé mentale et PJJ par exemple) ;
- Maintien dans le dispositif ASE jusqu'à 21 ans de jeunes sans droit au séjour ;
- **Des réponses opérationnelles pluri institutionnelles à construire dans le cadre d'une commission restreinte : troisième axe du protocole**

4^{ème} condition de réussite: des modalités organisationnelles efficaces co-construites

- Une approche pragmatique ➡ 3 thèmes et 3 sous-commissions:
 - Santé, accès aux soins,
 - Scolarité, formation et accès à l'emploi,
 - Hébergement, accès au logement

- Périodicité des réunions adaptée aux enjeux et aux contraintes: hors commission restreinte, une réunion semestrielle plénière, et une réunion trimestrielle pour chacune des trois sous-commissions;

- Fluidité et réactivité : une recherche d'efficacité ;

- Des responsables de service bien identifiés pouvant apporter une expertise technique et être force de proposition;

- L'identification d'un partenaire « porteur de la thématique » en appui au Département

Santé, accès aux soins

1^{ère} réunion le 18/04/2024 puis 1 réunion tous les 2/3 mois en 2025

Attentes des participants:

- proposer des solutions individuelles ou collectives,
- Lorsqu'elles n'existent pas, faire remonter les besoins aux institutions compétentes.

Les besoins recensés:

- accès aux soins : ouverture de droits et accès aux services de soins,
- santé mentale dont addictions,
- santé sexuelle et parentalité.

Modalités de travail:

- présentation de situations individuelles pouvant illustrer une problématique et recherche partagée de solutions;
- mise à disposition d'informations actualisées, d'outils ou encore, partage de méthodes d'accompagnement;
- création d'un réseau partenarial: si possible, construction de logigrammes.

Scolarité, formation, insertion professionnelle

1^{ère} réunion le 19/04/2024 puis 1 réunion tous les 2/3mois

Attentes des participants

- autant que de besoin, identifier des leviers supplémentaires pour l'accès au droit commun,
- être davantage réactifs.

Les besoins recensés

- coordination CEJ et contrat jeunes majeurs,
- prise en compte les difficultés d'accès aux dispositifs pour les jeunes accueillis en milieu rural,
- spécificité du public «mineurs non accompagnés » et jeunes majeurs étrangers en demande accrue d'accès à un apprentissage et problème de récépissés de courte durée freinant l'accès et le maintien dans la formation et l'emploi,
- scolarité et formation devant prendre en compte une part importante de jeunes avec reconnaissance MDPH

Modalités de travail

- partage d'analyse des profils des différents publics de jeunes et différenciation de leurs besoins avec néanmoins une attente de leur part d'une autonomie financière plus rapide,
- mise à disposition d'informations actualisées relatives aux dispositifs de droit commun,
- présentation de situations individuelles pouvant illustrer une problématique et recherche partagée de solutions

Hébergement, accès au logement

1^{ère} réunion le 16 mai 2024/ puis 1 réunion tous les 2/3mois

Attentes des participants

- une évaluation plus précise du degré d'autonomie des jeunes selon leur statut,
- une recherche de solutions le plus en amont possible,
- anticipation de l'accompagnement des sorties des jeunes majeurs ex-MNA en nombre chaque été (Loi Taquet : fin de CJM au terme de la scolarité ou formation) et de recherche de places en CHRS

Les besoins recensés

- besoin de logements de type 1 ou 2 qui sont peu nombreux sur l'agglomération nancéenne,
- question de l'hébergement des jeunes présentant des problèmes de comportement, voire ayant commis des infractions: quelles perspectives?
- recherche de solutions pour les jeunes parents avec enfant,
- recherche de solutions pour les jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou de handicap,
- versement des aides au logement à clarifier.

Modalités de travail

- définir conjointement les indicateurs permettant de qualifier « l'autonomie », condition préalable à un accès au logement,
- recensement des dispositifs d'hébergement correspondant aux besoins des différents publics « jeunes » et partage d'informations et outils avec les membres de la commission (SIAO), voire recensement des dispositifs d'accueil temporaires (ex: plateforme « boussole des jeunes »)

Commission restreinte pour les situations complexes

Réunions en fonctions des difficultés recensées, depuis la mise en place de la CDAAJM 4 réunions

- Situations complexes: situations relevant de la protection de l'enfance, du pénal et/ou de la santé mentale
- Des jeunes se mettant en danger et mettant en danger les autres mineurs et/ou jeunes majeurs accueillis, voire les professionnels
- Des réponses à construire de façon transverse
- Un besoin de réactivité
- Les modalités de fonctionnement de cette commission restreinte à définir ensemble sur un mode participatif

Retour d'expérience sur les commissions Hébergement, accès au logement



7 commissions sur la thématique Hébergement et accès au logement du 16/05/2024 au 15/01/2026 réunissant en moyenne 6 institutions/partenaires, notamment le CD, la DDETS, le SIAO, le CROUS, l'UHRAJ, la communauté 360, les gestionnaires de dispositifs d'accueil de jeunes majeurs (ADALI, Aurélie Finance, le Damier, le REMM...)

- 6 situations complexes évoquées ayant permis l'échange autour de problématiques récurrentes: situation administrative, barrière de la langue, accompagnement à l'autonomie et évaluation de l'autonomie, accès/maintien des droits ou des aides, formation des professionnels, accès au logement, continuité de parcours....
- Présentation de plusieurs dispositifs en lien avec les problématiques récurrentes :
 - Boussole des jeunes,
 - Logement accompagné (contingent préfectoral en résidence sociale, IML...) et dispositifs spécifiques jeunes (Logement Transitoire Jeunes, convention CROUSS, un Toit Pour l'Emploi...)
 - Aides de la MDPH et communauté 360
 - Formation santé mentale, PRISM
 - Dispositif AGIR, formation FLE

Des adaptations voire dérogation à envisager, tel que le maintien du CJM à l'entrée en CHRS, l'obtention de l'AAH avant 20 ans

Des rencontres mensuelles avec la préfecture pour anticiper la majorité et une procédure simplifiée pour identifier les jeunes de l'ASE et assurer un suivi des dossiers

Des liens réguliers avec le SIAO pour anticiper les ruptures, informer sur les vulnérabilités repérées...

- ⇒ Des besoins d'échanges et d'interconnaissances confirmés et qui prennent du temps mais un objectif d'étudier davantage de situations individuelles (et pas toujours les plus complexes) pour maintenir la mobilisation des différents acteurs sur l'année 2026,

**Nos remerciements à nos partenaires
pour leur engagement toujours renouvelé
auprès des jeunes**

3. Développer les partenariats pour éviter les ruptures

Les référents jeunes des SIAO, un rôle clé pour les partenariats pour l'accès au logement

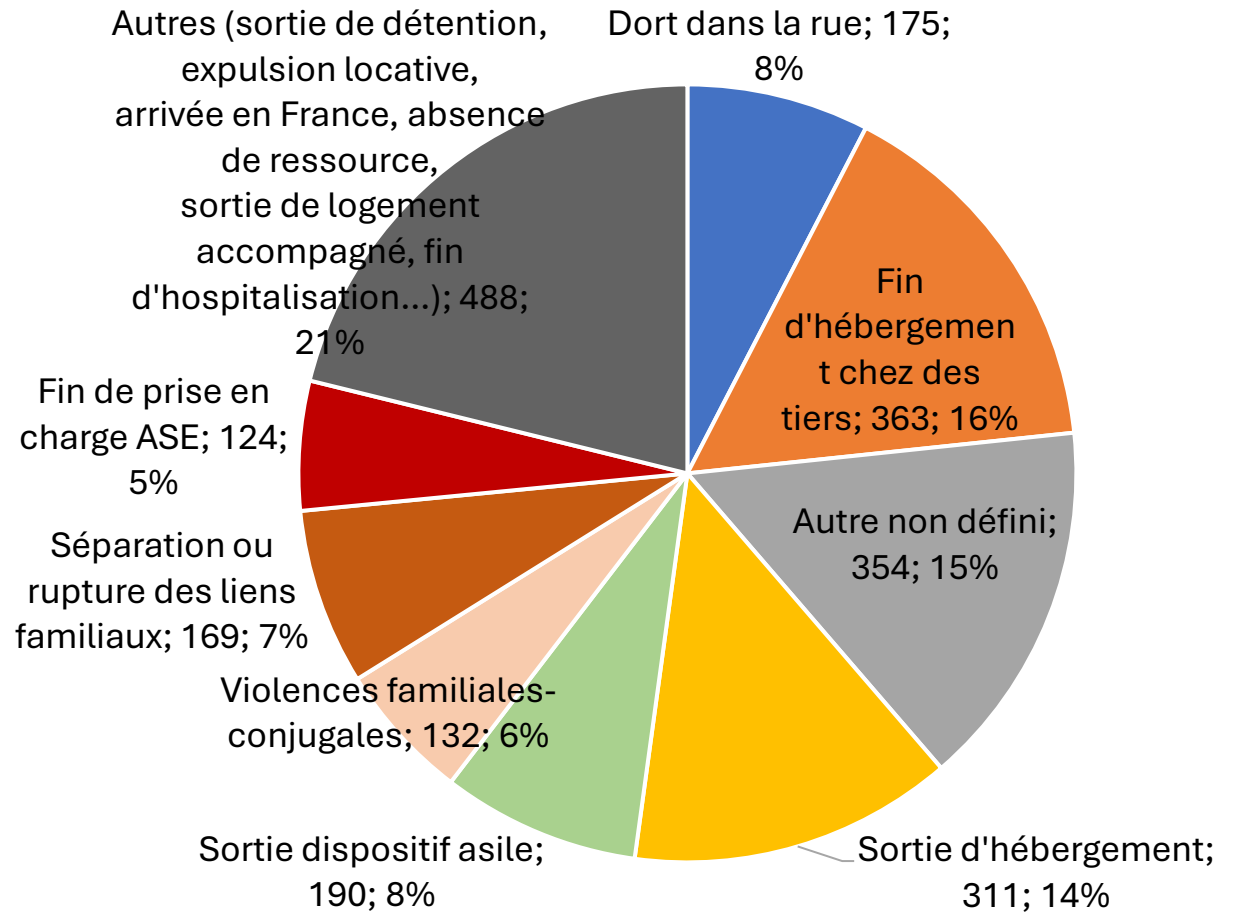
- Des postes de **référents jeunes** ont été mis en place dans les SIAO dans le cadre des Contrats d'Engagement Jeunes-Jeunes en Ruptures (2023-2025) pour :
 - Identifier des solutions concrètes pour les jeunes accompagnés par le CEJ-JR et faciliter la sécurisation de leur parcours logement
 - Mobiliser et animer le réseau d'acteurs pour créer et renforcer les liens et la dynamique partenariale
- **La Dihal a annoncé en juillet 2025 le maintien de ces postes**, avec des missions élargies à l'ensemble des jeunes (18-25 ans)
- Dans le Grand Est les référents jeunes en SIAO ont un rôle :
 - **D'expertise et de conseil technique** auprès des partenaires pour trouver des solutions d'hébergement et de logement pour certaines situations (ex : **Ardennes**)
 - **De coordination de parcours** : mobilisation des dispositifs d'hébergement ou de logement adapté les plus pertinents, aller-vers, suivi jusqu'à la stabilisation des jeunes. (ex : **Vosges, Marne**)

Les demandes auprès des SIAO

Motifs principaux de la demande des jeunes à 9 SIAO de la région Grand Est

Données insertion 2024

Nombre de demandes: 2375



Les partenariats entre SIAO et services de l'ASE

▪ Enjeux du partenariat

| Pour les SIAO | Pour les services ASE | Pour les deux partenaires |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Anticiper les sorties de l'ASE afin d'orienter plus efficacement les jeunes• Améliorer la qualité des données transmises pour éviter un travail redondant et une sollicitation supplémentaire des jeunes | <ul style="list-style-type: none">• Limiter les ruptures à la majorité• Améliorer la préparation à l'autonomie avant la majorité et durant l'accompagnement jeune majeur en anticipant l'ensemble des possibilités d'accès au logement• Mieux articuler le suivi avec les dispositifs de droit commun pour adultes | <ul style="list-style-type: none">• Clarifier les compétences et responsabilités respectives, y compris pour les ex-MNA (mineurs non accompagnés)• Garantir la continuité des parcours entre protection de l'enfance, hébergement et insertion |

▪ Modalités de partenariats possibles

- Information et formation des professionnels, dont formation des établissements ASE à l'utilisation du SI SIAO (prescripteurs) (ex : **Ardennes**, **Haut-Rhin**)
- Informations des jeunes sur le SIAO, l'AHJ et l'accès au logement (ex : **Aube**)
- Réflexions sur l'articulation de la prise en charge (ex : **Marne**)
- Participation à la CDAA (ex : **Meurthe-et-Moselle**)

MARNE

Cindy Cangé, Cheffe de Service,
SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
(Audrey Lebaad, Directrice)

Romain Gamichon, Responsable du Service
Prévention Spécialisée, Conseil départemental

4. Favoriser l'accès au logement social

Les partenariats pour l'accès au logement social

Cadre national

- Les jeunes sortant de l'ASE sont reconnus public prioritaire en matière d'accès au logement social depuis la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (dite loi Taquet).
- Une **Convention nationale** de partenariat a été signée en novembre 2024 entre Départements de France, les principaux opérateurs du logement concernés (Union Sociale de l'Habitat, UNCLLAJ, AFPOLS), le GIP France Enfance Protégée et la Banque des Territoires pour faciliter l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE, et notamment au logement social. **Elle encourage les démarches de coopération entre les acteurs du logement et de l'accompagnement des jeunes.**

L'accès au logement social

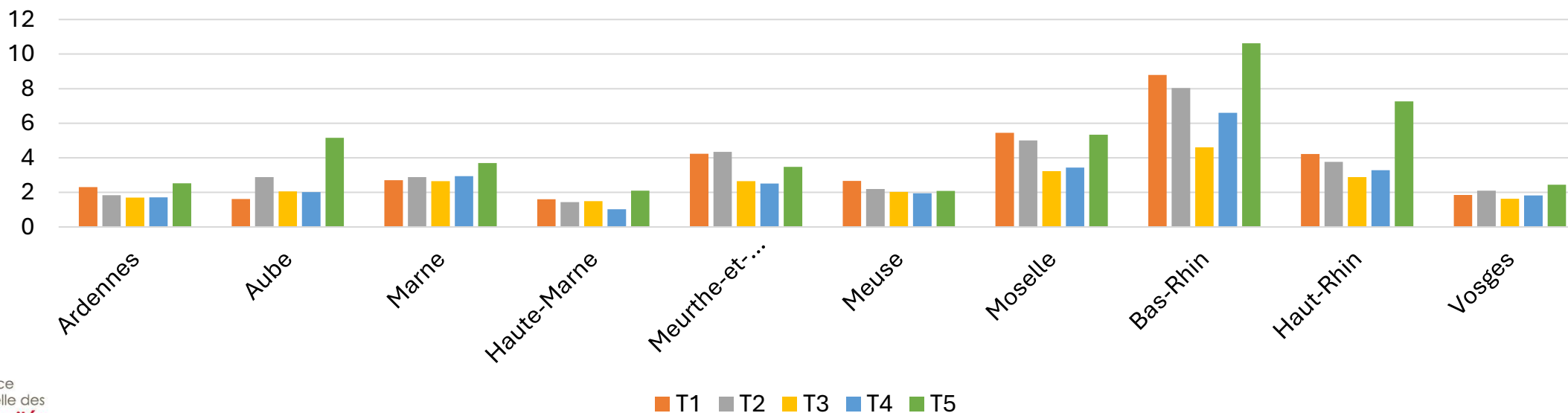
Dans la plupart des départements, **l'accès des jeunes au logement social se heurte à plusieurs freins fréquents :**

- **Le manque de petites typologies**, adaptées en taille et en coût pour des jeunes voulant s'installer seuls, et sur lesquelles il y a la plus forte demande par rapport au nombre d'attributions
- **La concurrence de ce public avec l'ensemble des publics** déjà prioritaires et sur des typologies similaires
- **Le manque de ressources financières stables** des jeunes
- **La précarité administrative pour les ex MNA**

Tension* par type de logement (hors mutation, fin décembre 2024)

(*tension : nombre de demandes pour une attribution)

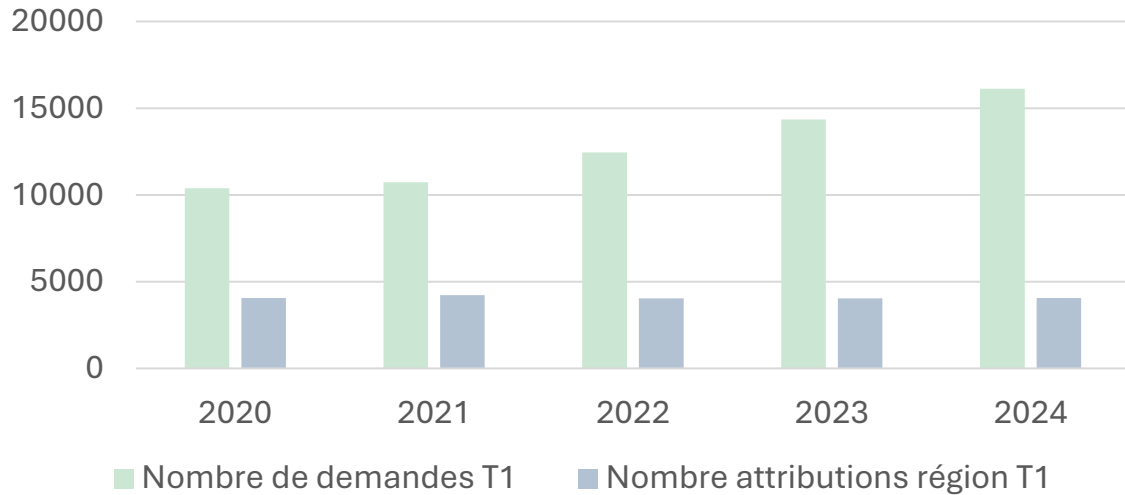
Source : données DREAL 2024



L'accès au logement social

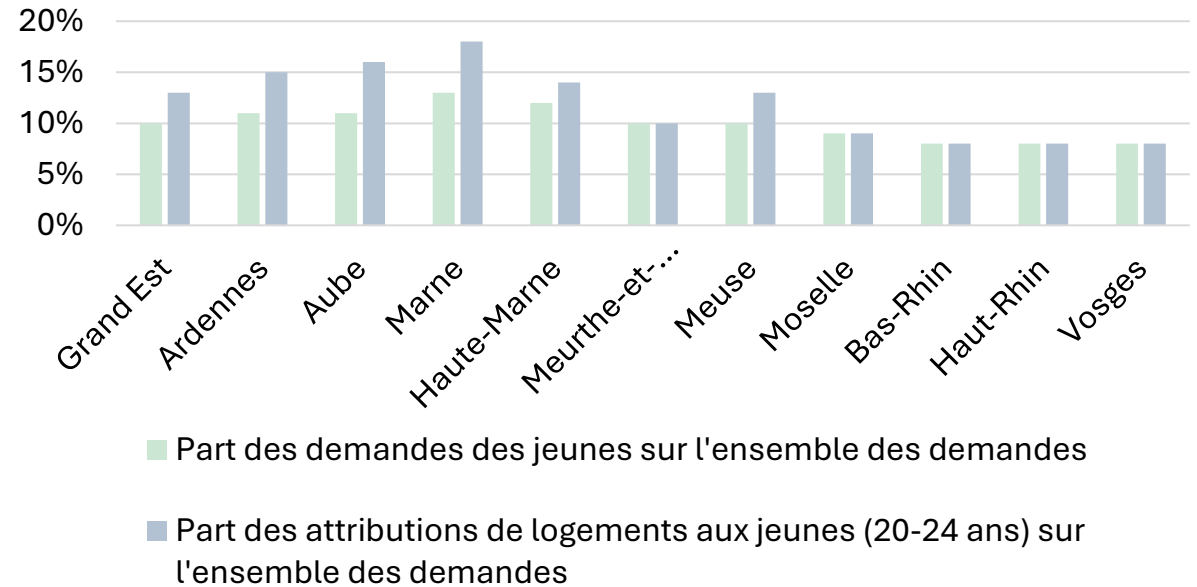
Evolution de la demande et de la tension sur les logements sociaux T1 dans la région Grand Est (2020-2024)

Source: Données DREAL 2024



Une demande qui augmente pour tous les publics...

Part des demandes en cours et des demandes satisfaites des jeunes sur l'ensemble des demandes
Source : Données DREAL 2024



...Même si les jeunes restent généralement prioritaires sur les attributions.

Les partenariats pour l'accès au logement social

- **Une priorité pour l'accès au logement social des jeunes sortant de l'ASE encore peu effective sur la plupart des Départements**
 - Dans la région Grand Est, en 2024, 569 demandes au titre de l'ASE déposées pour 111 attributions, soit un taux d'attribution de 20%
 - Accord Collectif Départemental avec différents publics prioritaires dont les jeunes et sortant d'ASE (**Bas-Rhin**)
- **Dans certains départements du Grand Est, des partenariats se sont mis en place pour accompagner conjointement les jeunes vers le logement social et l'insertion professionnelle**
 - Dispositif Relai accompagnement jeunes majeurs d'Apprentis d'Auteuil, avec le Département, la préfecture et les bailleurs publics et privés pour préparer l'arrivée et l'entrée dans le logement des jeunes (**Ardennes**)
 - Partenariat entre les Missions Locales et le bailleur social Vosgelis pour faciliter l'accès au logement des jeunes et sécuriser le maintien dans le logement avec un accompagnement par la Mission Locale (**Vosges**)
 - « Colocation coachée » dans le parc social avec un accompagnement par une association pour les jeunes (**Bas-Rhin**)

Merci pour votre participation !

Contact : lise.marcovici@solidarites-actives.com

Notre site : www.solidarites-actives.com

Prochain webinaire Ansa - IdealCo :

Favoriser l'accès à l'autonomie
des jeunes en protection de l'enfance

Mardi 19 mai à 10h